

Interpellation de Mme Van Offelen : Uccle, commune pilote pour la commande de cartes d'identité en ligne?

Mme Van Offelen rappelle que, grâce à la puce électronique de la carte d'identité, il est possible de s'identifier sur internet, d'obtenir de nombreux documents administratifs en ligne, d'introduire sa déclaration fiscale,...

Néanmoins, l'obtention de cette carte demeure un parcours du combattant. Il faut se rendre une première fois à la commune avec une photo récente, remplir des documents, apposer ses empreintes digitales, repartir, attendre pendant plusieurs semaines une convocation avec codes PIN et PUK, retourner à la commune...Que de temps perdu pour les travailleurs, que de difficultés pour les seniors et les personnes à mobilité réduite !

Le Ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, a déclaré récemment qu'il voulait moderniser la procédure de délivrance des cartes d'identité. Il souhaite que ces cartes puissent être demandées en ligne, comme c'est déjà le cas en Suisse et en France. De la sorte, il ne faudra se rendre qu'une seule fois à la commune, afin de remplacer l'ancienne carte par la nouvelle. La signature et la photo d'identité seraient traitées numériquement par l'administration communale pour toute demande de nouvelle carte d'identité. Des mesures de sécurité seront évidemment nécessaires pour garantir la lutte contre la fraude. Le Ministre envisage aussi pour l'avenir l'instauration d'une « carte d'identité mobile » (carte d'identité numérique), susceptible de permettre une identification en ligne via smartphones ou tablettes.

Le SPF Intérieur aurait récemment sollicité toutes les administrations communales afin que certaines d'entre elles se portent candidates afin de tester la commande en ligne de cartes d'identité par le citoyen. Il s'agit sans aucun doute d'une excellente initiative dans le cadre de la simplification administrative pour le public et de la modernisation de l'administration.

En effet, le système proposé semble présenter de nombreux avantages : il procure un gain de temps et d'énergie aux citoyens, qui ne doivent plus se rendre à deux reprises à la commune et obtiennent leur carte d'identité dans un délai plus court, et il simplifie les tâches de l'administration communale, en assurant une réduction des files d'attente devant les guichets.

Mme Van Offelen souhaiterait donc poser les questions suivantes.

Le Collège est-il au courant de ce projet fédéral ? Si c'est le cas, comment envisage-t-il de répondre à cette sollicitation ?

Quel serait l'impact de ce nouveau système sur la commune ?

Un calendrier aurait-il été fixé pour la mise en place généralisée de ce nouveau dispositif ?

M. l'Echevin Dilliès répond que les responsables du service de la Population ainsi que ceux du service Nouvelles Technologies ont participé à une première réunion d'information consacrée au plan proposé par le Ministre de l'Intérieur. La commune d'Uccle a manifesté son intérêt pour ce projet, quoique le SPF Intérieur ne soit pas encore suffisamment opérationnel pour fixer le calendrier de sa mise en œuvre. Le Ministre de l'Intérieur a néanmoins la ferme intention de combler le retard pris par les administrations publiques en matière de technologies numériques et la commune d'Uccle, résolue à s'inscrire dans cette évolution, s'est portée candidate pour adopter ce système lorsqu'il sera effectif.

Ce dispositif permettra de réduire l'affluence à la Maison communale puisqu'il ne faudra plus qu'un seul déplacement pour obtenir une carte d'identité. D'ici une dizaine d'années, l'administration communale aura une physionomie très différente, dans la mesure où l'amélioration des procédures de sécurisation sur l'internet augmentera le nombre de formalités administratives susceptibles d'être accomplies en ligne.

Enfin, M. l'Echevin Dilliès rappelle que des agents communaux se rendent d'ores et déjà au domicile des personnes âgées afin de leur faciliter les démarches nécessaires à l'obtention ou au renouvellement de leur carte d'identité et que ce service est fort apprécié par la population.